Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_13-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**
Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme CONAN Amélie par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Catherine

Date d'envoi de la Convocation : 6 février 2026

DELIBERATION 2026-02-13 : SDE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES : AVENANT N°2
Rapporteur : M. Yanick ANDRE, Adjoint au Maire

M. ANDRE indique qu'il s'agit de modifier les articles 3, 7 et 9 et d'ajouter l'article 12 de la convention constitutive du 7 avril 2014 concernant l'intégration de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'accepter les termes de l'avenant n° 2 à la convention constitutive du 7 avril 2014, approuvé le 19 décembre 2025 par le Comité Syndicale du SDE22 concernant le groupement de commandes pour l'achat d'énergies ci-joint,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tous documents relatifs à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme GUILLOU Catherine

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR